

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
Tenue le 7 mars 2022 à 19 h 30 au Centre récréatif de St-Antoine-Abbé,
à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair, Simon Brennan, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yves Métras.

Est absent : le conseiller Marc-André Laberge

Madame Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqués par la greffière-trésorière de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

047-03-2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par la greffière-trésorière :

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
3. Période de questions
4. Greffe
 - 4.1 Adoption du Règlement # 421 abrogeant les règlements # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de Franklin
5. Ressources humaines
 - 5.1 Acceptation de l'offre de services d'Urbatek pour un soutien réglementaire en urbanisme
 - 5.2 Embauche - Technicienne en comptabilité (temporaire)
6. Finances
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Mise à jour des administrateurs, signataires et gestionnaires VISA chez Desjardins
 - 6.3 Annulation du projet de Règlement # 417 - concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité
 - 6.4 Autorisation de la directrice générale par intérim à signer les documents pour l'inscription à clicSÉCUR
7. Sécurité publique
 - 7.1 Procès-verbal du 15 février 2022 du Service incendie
 - 7.2 Adoption de l'entente intermunicipale prévoyant la prestation de service entre la Municipalité de Franklin et la Municipalité de Havelock 2022-2025
 - 7.3 Croix-Rouge canadienne - Entente services aux sinistrés
8. Transports et voirie
9. Hygiène du milieu
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 janvier 2022
 - 10.2 Appui de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 5 620 397
 - 10.3 Borne de recharge - Signature acte de servitude sur lot 6 458 708 appartenant à la Municipalité
11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Acceptation de l'offre de services de l'agence Zel communication pour la mise à jour du site Internet de la Municipalité
12. Développement économique
13. Correspondance
 - 13.1 Demande d'appui au Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac
 - 13.2 Demande de don - CPA Huntingdon
14. Divers
15. Période de questions
16. Levée de la séance

ADOPTÉE

2. Adoption du procès-verbal du 7 février 2022

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 7 février 2022;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent



048-03-2022

tous en avoir fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 février 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. Les questions sont répondues sur place.

4. Greffe

4.1 Adoption du Règlement # 421 abrogeant les règlements # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de Franklin

ATTENDU QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec* permet au Conseil municipal d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre, de la bienséance et du respect durant les séances;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite ajouter une deuxième période de questions à la fin des séances du conseil;

ATTENDU QUE cette deuxième période de questions doit porter uniquement sur les sujets discutés dans l'ordre du jour et sera d'une durée maximale de 15 minutes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Sébastien Rémillard à la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par le conseiller Nathaniel St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents, chacun des conseillers présents attestant avoir lu le présent Règlement et en avoir compris le sens et la portée lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

049-03-2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement # 421, lequel Règlement remplace et abroge tout règlement antérieur adopté par la Municipalité et portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de Franklin.

ADOPTÉE

5. Ressources humaines

5.1 Acceptation de l'offre de services d'Urbatek pour un soutien réglementaire en urbanisme

ATTENDU qu'Urbatek offre le service de soutien en inspection municipale en bâtiment et en environnement depuis le 10 janvier 2022, et ce, pour une période indéterminée;

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité de revoir et/ou de rédiger de nouveaux règlements répondants aux besoins des citoyens;

050-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil retienne également les services de l'agence Urbatek pour la prise en charge des demandes de modification réglementaire pour l'année 2022.

ADOPTÉE

5.2 Embauche - Technicienne en comptabilité (temporaire)

ATTENDU un appel de candidatures pour le poste de technicien(ne) en comptabilité;

ATTENDU la nécessité de combler rapidement le poste afin d'assurer la continuité des activités comptables et administrative de la Municipalité;

051-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil autorise l'embauche de madame Nathalie Brisson, à titre de technicienne en comptabilité (temporaire), les conditions de travail consignées dans un contrat de travail.

ADOPTÉE



6. Finances

052-03-2022 **6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires**
II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :
D'APPROUVER la liste des déboursés, du chèque no 25655 au chèque no 25700, du mois de février pour un montant de 169 668,25 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;
D'APPROUVER la liste des comptes à payer au montant de 290 502,56 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;
D'APPROUVER les salaires des employés municipaux totalisant 34 848,68 \$ pour la période du 30 janvier au 26 février 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

053-03-2022 **6.2 Mise à jour des administrateurs, signataires et gestionnaires VISA chez Desjardins**
ATTENDU QU'une mise à jour des administrateurs, signataires de comptes et personnes autorisées aux comptes chez Desjardins est nécessaire, y incluant la carte VISA;
II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie
APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE ce Conseil détermine que les signataires aux comptes bancaires de la municipalité sont :

- Yves Métras, maire;
- Éric Payette, maire suppléant en l'absence et en la non-disponibilité du maire Métras;
- Mark Blair, maire suppléant en l'absence et en la non-disponibilité du maire Métras;
- Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Nathalie Brisson, technicienne comptable;

QUE ce Conseil détermine que les administrateurs aux comptes bancaires de la municipalité sont:

- Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Nathalie Brisson, technicienne comptable;

QUE ce Conseil détermine que les gestionnaires VISA Desjardins pour la ou les cartes de crédit de la municipalité sont:

- Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Nathalie Brisson, technicienne comptable.

ADOPTÉE

054-03-2022 **6.3 Annulation du projet de Règlement # 417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité**
ATTENDU QU'un projet de Règlement # 417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité fut déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;
ATTENDU QUE ce projet de Règlement ne correspond pas aux orientations du nouveau conseil municipal;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :
D'ANNULER le projet de Règlement # 417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité, le conseil municipal décidant de ne pas aller de l'avant avec l'adoption d'un tel règlement.

ADOPTÉE

055-03-2022 **6.4 Autorisation de la directrice générale par intérim à signer les documents pour l'inscription à clicSEQUR**
ATTENDU QU'à la suite d'une mise à jour effectuée par le gouvernement du Québec la Municipalité de Franklin doit nommer un nouveau responsable des services électroniques pour accéder à clicSEQUR;
II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie
APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :
D'AUTORISER Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim



(ci-après la représentante), à signer, au nom de la Municipalité de Franklin, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

D'AUTORISER le ministre du Revenu à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique

7.1 Dépôt du procès-verbal du 15 février 2022 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre du 15 février 2022 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

7.2 Adoption de l'entente intermunicipale prévoyant la prestation de service entre la Municipalité de Franklin et la Municipalité de Havelock 2022-2025

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture de service en sécurité incendie;

ATTENDU les intentions communes des municipalités de Franklin et de Havelock d'en venir à une entente d'aide mutuelle en regard de l'intervention des services d'incendie, en cas de besoin;

ATTENDU l'approbation du service incendie de la Municipalité de Franklin d'être partie prenante de cette entente;

056-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER l'entente mutuelle telle que présentée, cette dernière devant être signée par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE

7.3 Croix-Rouge canadienne - Entente services aux sinistrés

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a conclu une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne entrée en vigueur en date du 7 mai 2019;

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

057-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENOUVELER l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour la période de mai 2022 à avril 2023, la contribution annuelle étant de 0,18\$ par habitant, la population totale étant établie à 1 680 habitants;

DE MANDATER le maire et la directrice générale par intérim afin de signer ladite entente;

DE PAYER la contribution annuelle en regard de l'entente précitée, et ce, au coût de 302,40\$ sans taxe.

ADOPTÉE

8. Transports et voirie

Aucun point.

9. Hygiène du milieu

Aucun point.



10. Urbanisme et environnement

10.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 janvier 2022

Le procès-verbal de la rencontre du 13 janvier 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10.2 Appui de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 5 620 397

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part de M. David Desgroseillers pour appuyer sa demande à la CPTAQ concernant le renouvellement de son exploitation de sablière et gravière ;

ATTENDU QU'en 2016, par résolution 351-08-16 ainsi que corrigée par la résolution 397-09-16, la Municipalité accordait l'appui à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 5 620 397 de la route 209 du canton de Franklin pour une période de 5 ans ;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2017, la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisait M. Gordon Tannahill, propriétaire précédent, l'exploitation d'une sablière et gravière sur une superficie de 1,8 hectare sur une partie du lot 5 620 397 de la route 209 du canton de Franklin ;

ATTENDU QUE l'autorisation d'exploitation est arrivée à échéance le 17 janvier 2022 et que les 1,8 hectares accordés n'ont pas encore été totalement exploités ;

ATTENDU QUE l'autorisation du projet n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QUE le projet n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources, eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCORDER l'appui à la demande de renouvellement auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 5 620 397 de la route 209 à la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

058-03-2022

10.3 Borne de recharge - Signature acte de servitude sur lot 6 458 708 appartenant à la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge en faveur d'HYDRO-QUÉBEC le 8 février 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Corporation et étant connu et désigné comme le lot 6 458 708 du Cadastre du Québec, (ce pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Huntingdon;

059-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la Municipalité de Franklin accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC contre une partie du lot 6 458 708 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité, ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale;

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette séance, est dûment approuvé par les présentes;

QU'un membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUÉBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

ADOPTÉE

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Acceptation de l'offre de services de l'agence Zel communication pour la mise à jour du site Internet de la Municipalité

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir le contenu du site Internet de la municipalité pour que ce dernier réponde mieux aux besoins des citoyens;

ATTENDU QUE le conseil souhaite rendre le contenu du site Internet bilingue;

060-03-2022

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir l'image du site Internet;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre



APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ACCEPTER l'offre de services de l'agence Zel communication pour la mise à jour du site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

12. Développement économique

Aucun point.

13. Correspondance

13.1 Demande d'appui au Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac

ATTENDU le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

ATTENDU que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

ATTENDU que le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac est principalement agricole;

ATTENDU que le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

ATTENDU les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

ATTENDU la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

061-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Franklin appuie la demande du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉE

13.2 Demande de don - CPA Huntingdon

ATTENDU la demande de don reçue du Club de patinage artistique de Huntingdon;

062-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE ne pas donner suite.

ADOPTÉE

14. Divers

Aucun ajout.

15. Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. Les questions sont répondues sur place.

16. Levée de la séance

063-03-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

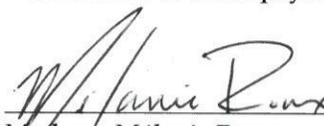
QUE la séance soit levée. Il est 20h40.

ADOPTÉE



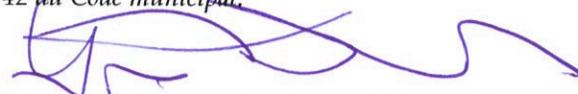
Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

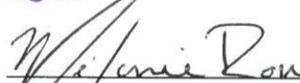


Madame Mélanie Roux,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 7 mars 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.



Monsieur Yves Métras,
Maire



Madame Mélanie Roux,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim